



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrôles des accueils collectifs de mineurs : Documents à présenter en référence aux dispositions réglementaires du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Documents concernant la déclaration et le local :

Récépissé de déclaration de l'accueil	<i>R227-2 CASF et arrêté du 03/11/2014 sur la déclaration préalable</i>
Attestation d'assurance de l'accueil	<i>R227-27 à R227-30</i>
Récépissé de déclaration du local si hébergement en ERP	<i>R227-2 et arrêté du 25/09/2006</i>
Projet éducatif	<i>R227-26</i>
Projet pédagogique	<i>R227-26 et R227-25 (+ arrêté du 21/05/2007 pour scoutisme)</i>
Plan de couchage si hébergement avec nom des mineurs et de l'animateur référent	<i>R227-5 et R227-6</i>
Registre de sécurité avec le procès-verbal de la dernière visite de commission de sécurité	<i>R227-5</i>
Plan des locaux et consignes d'évacuation	
Adresses et numéros de téléphone des services d'urgence : pompiers, gendarmerie ou police, SAMU, médecins, hôpital, cellule veille ARS, centre antipoison, Allô enfance maltraitée	<i>R227-9</i>
Fiche vierge de signalement d'évènement grave au préfet/SDJES de la DSDEN	<i>R227-11</i>

Documents relatifs à l'encadrement :

Attestations de vaccination à jour des personnels d'encadrement et de service	<i>R227-8</i>
Copie du diplôme des directeurs (rices)	<i>R227- 14</i>
Copie de la dérogation permettant de diriger établie par le SDJES de la DSDEN le cas échéant	<i>R227-14 et arrêté du 13/02/2007</i>
Copie du diplôme des animateurs (rices)	<i>R227-12</i>
Certificat(s) de session de formation et de stages pour les directeurs stagiaires BAFD et animateurs stagiaires BAFA	<i>R227-12 et R227- 14</i>

Pour les stagiaires BPJEPS (ou autre diplôme professionnel), copie de la convention de formation avec un organisme de formation en cours de validité	R227-12 et R227- 14
Copie des diplômes et/ou attestations relatives à des qualifications particulières des encadrants (exemple : surveillant de baignade, BEES, qualification BAFA)	R227-13 et arrêté du 25/04/2012
Qualification de l'assistant sanitaire	R227-9 et arrêté du 20/02/2003 relatif au suivi sanitaire
Tableau des jours de congés et de présence des encadrants	R227-15 à R227-18
Registre du personnel d'encadrement et de service	Inspection du travail

Documents relatifs aux mineurs et au suivi sanitaire :

Fiche de suivi sanitaire avec photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires (avec nom et prénom de l'enfant)	R227-7 et arrêté du 20/02/2003
Ordonnances en cours de validité si traitements médicaux pour les mineurs	R227-7 et arrêté du 20/02/2003
Registre d'infirmerie	R227-7 et arrêté du 20/02/2003
Vérification de l'aisance aquatique et capacité à nager pour activités nautiques	Arrêté du 25/04/2012 et circulaire du 30 mai 2012 relative à la mise en œuvre du cadre réglementaire des APS en ACM
Projets d'accueil individualisés (PAI) le cas échéant	Circulaire interministérielle du 08/09/2003
Certificat médical préalable à la pratique de certaines activités physiques	Arrêté du 25/04/2012
Autorisation parentale pour certaines activités physiques	Arrêté du 25/04/2012
Convention pour activités sportives avec assurance et copie de la carte professionnelle de l'éducateur sportif délivrée par un SDJES	Circulaire du 30 mai 2012
Registre de présence des mineurs et liste des enfants pour déplacements	Code de la route

Éléments relatifs à la restauration (non exhaustifs) :

Règlementation relative à la restauration collective à caractère social (compétence de la DDPP)

Menus de la semaine (affichage et équilibre)	R227-5
Cahier de traçabilité des denrées (en particulier pour restauration de plein air)	
Tableau des relevés de température sur les réfrigérateurs et congélateurs	
Conservation des repas témoins au moins 5 jours	